

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D25019CCAS
Séance du 26 juin 2025 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le vingt-sept juin de l'an deux mille vingt-quatre à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 16/06/2025

Date d'Affichage
Le 16/06/2025

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 01/07/2025

Présents :

Membres élus : Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU,
Marie-Thérèse FRAYSSINET, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure
GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI,

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 10	Vote pour : 10
Votants : 10	Vote contre : 0

Absents excusés : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS, Sophie
GRIMAUD ESCORISA

Absent : Michel CUPOLI

Secrétaire : Marie-Thérèse FRAYSSINET

Objet de la délibération : Secours aux particuliers – Situation n°3

La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation difficile dans laquelle se trouve
Mme I domiciliée sur la commune

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié sa situation, décide de l'aider au paiement de
sa dette de loyer envers PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE dont le reliquat s'élève à 285 €.

- ✓ Fixe le montant de l'aide à : **250 €**
Cette somme sera réglée directement à PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE sur
présentation de la facture.

Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 26 juin 2025

La Vice-Présidente,
Agnès BRU



La secrétaire de séance,
Marie-Thérèse FRAYSSINET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à
compter de sa transmission en Préfecture ou de sa
publication /notification.